

15 mai 2008

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour une place du Rhône esthétique, conviviale, accueillante et sûre».

Rapport de M. Pascal Rubeli.

Cette pétition a été renvoyée par le Conseil municipal en date du 8 novembre 2006 à la commission des pétitions. Cette dernière s'est réunie le 4 décembre 2006, le 8 janvier 2007 et le 2 avril 2007, sous la présidence de M. François Sottas, afin d'étudier cet objet. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Tamara Saggini, que le rapporteur tient à remercier.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 4 décembre 2006

Audition des pétitionnaires, représentés par M. Yves Nidegger, avocat

M. Nidegger explique que l'on peut faire mieux avec la place du Rhône. Il est positif d'avoir des animations, mais aux dépens de la place. Un aménagement fixe est souhaité. L'été 2006, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) avait mis des bacs à fleurs pendant quelques semaines et cela plaisait beaucoup aux touristes qui se faisaient prendre en photos devant. Cependant, cela reste éphémère. Si la Ville est d'accord d'installer quelque chose de fixe, les personnes concernées pourraient y participer financièrement.

A la question d'un commissaire des Verts inquiet de savoir où l'on installerait les équipements temporaires de la place du Rhône, M. Nidegger répond que, selon lui, il est dommage de sacrifier une place pour quelques jours de manifestation, et il précise que les passants aiment trouver un bel endroit pour s'arrêter.

Un commissaire démocrate-chrétien déclare qu'il a été utilisateur des installations éphémères, notamment la patinoire, et qu'il s'agit d'un moment féérique auquel les habitants et visiteurs ont bien droit.

M. Nidegger acquiesce tout en ajoutant que certaines manifestations peuvent avoir lieu dans d'autres endroits, par exemple sur la plaine de Plainpalais.

Il est également rappelé qu'il y a déjà beaucoup de nuisances à cet emplacement.

M. Nidegger rappelle que les autorités sont à l'écoute pour une proposition de projet plus développé.

A la question d'une commissaire libérale s'interrogeant sur le nombre de signatures récoltées, le représentant des pétitionnaires précise que cette récolte s'est faite sur une durée de deux semaines, alors que la place du Rhône était occupée et visitée par des touristes. Il précise également que, lorsque la place est occupée, il y a moins de nuisances et de dealers.

Le président remercie M. Nidegger, qui se retire.

Un commissaire des Verts précise qu'il considère cette pétition comme belle, ajoutant que les investissements proposés par les pétitionnaires sont de bon aloi, tout en confirmant qu'il ne faudrait en aucun cas chasser les manifestations sportives.

Une commissaire libérale précise que le projet accepté à l'époque avait notamment pour objectif de laisser la place vide afin de pouvoir y mettre certaines installations.

Le président met au vote l'audition de M. Ferrazino accompagné de ses services, qui est acceptée à l'unanimité.

Séance du 8 janvier 2007

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Le magistrat explique qu'un aménagement stable avait été construit en vue d'éviter les aménagements temporaires et selon la sculpture qui domine la place du Rhône qui, initialement, devait accueillir différentes activités. Aujourd'hui, certains veulent un aménagement stable, d'autres pas, la réponse serait alors de trouver un meilleur équilibre.

Le président affirme que l'aménagement temporaire avait plu au public. Il s'interroge sur le fait de savoir s'il serait possible d'améliorer le look de la patinoire.

Le magistrat répond que la patinoire dépend principalement de l'Office du tourisme qui la finance en partie. Il est aussi possible que cet emplacement soit utilisé pendant quelques mois par le SEVE.

Une commissaire libérale rappelle que, à l'origine, il était question d'y installer des bacs avec des arbres. Elle précise que les commerçants pourraient prendre en charge certains frais afin de donner de l'allure à cette place.

Le magistrat confirme que, en effet, il devait y avoir des bacs de buis, mais que cela demandait beaucoup trop de travail au SEVE. Il ajoute que, sur la base du don d'une fondation privée pour ériger la sculpture, le Conseil municipal a accepté l'aménagement qui laisserait place à des animations. Si l'on refait l'installation, cela sera une nouvelle place.

Séance du 2 avril 2007

Discussion et vote de la commission

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) déclare que la commission a suffisamment auditionné et qu'il se prononce pour le classement de la pétition.

Un commissaire des Verts se dit avoir été sensibilisé par les auditions et se dit favorable à la participation financière des commerçants.

Le président confirme en précisant qu'il faut conserver son caractère à cette place, mais d'une manière mieux organisée.

Une commissaire radicale, suite aux différentes auditions, propose le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que, vu les bonnes dispositions des commerçants, il est judicieux de renvoyer cette pétition au Conseil administratif en lui demandant d'en faire quelque chose de concret.

Une commissaire du Parti du travail partage le point de vue sus-mentionné.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) dit qu'il faut choisir: soit des manifestations, soit un aménagement. Quoi qu'il en soit, cette place doit rester à la disposition des habitants.

Une commissaire socialiste acquiesce et propose le classement de la pétition.

Le président dit qu'il ne faut pas loucher le coche et en faire un espace sympathique et accueillant.

Un commissaire des Verts constate qu'une grande majorité de la commission ne veut pas remettre en cause les manifestations sur la place du Rhône. En prenant acte à nouveau de l'intérêt des commerçants, il propose deux recommandations:

- le maintien des différentes manifestations prévues sur la place du Rhône;
- de prévoir, en concertation avec les commerçants, un aménagement léger de la place, une partie des frais prise en charge par les commerçants.

Le président propose une recommandation: d'améliorer l'aspect esthétique de la patinoire.

La commission passe alors au vote des trois recommandations, qui sont acceptées à l'unanimité des commissaires présents.

Il en est de même pour le renvoi de cette pétition au Conseil administratif munie des trois recommandations.



« J'♥GENEVE » PETITION

pour une place du Rhône esthétique, conviviale, accueillante et sûre.

Mesdames et Messieurs les représentant des autorités,

La place du Rhône fait actuellement l'objet d'une installation - conforme à l'image de la ville de Genève - constituée de verdure et de bancs, offrant à ses usagers une occasion de relaxation, de beauté, de sécurité et de paix, qui tranche agréablement avec son état inhospitalier, nu et asphalté qui prédomine toute l'année.

Ayant appris que l'installation actuelle n'était qu'éphémère, les soussignés le regrettent vivement.

Les pétitionnaires demandent aux autorités compétentes de bien vouloir considérer la possibilité de renoncer aux installations temporaires sur la place du Rhône et d'y réaliser un aménagement stable, hospitalier et de qualité de telle sorte qu'elle reflète en tout temps une image de qualité, de sécurité et de beauté, conformément au désir des usagers de toutes catégories qui s'expriment par la présente pétition.

Nom et Prénom	Rue	Ville, pays	Signature
---------------	-----	-------------	-----------